

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 03 Juin à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Maryvonne LE GAL, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL, M. Lucien MONNERIE.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Françoise BALLESTER à Joël DANIEL
Gwenaël COURTET à Franck DUVAL
Thierry GAETAN à Patrice LE STUNFF
Georges THIERY à Christian GUEGUEN

Secrétaire : Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	27 Mai 2025
Date de l'affichage	28 Mai 2025
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2025 49

Subventions environnement 2025

Rapporteur : F. Duval

Les dossiers de demandes de subventions ont été déposées au mois de mars auprès du service manifestation.

Ces demandes ont fait l'objet de discussions au sein de chaque commission ;

Les montants proposés par les commissions représentent un total de 50 540 € (54 425 € en 2024).

Concernant les **subventions aux associations à caractère environnemental**, le montant des subventions proposées par la commission s'élève à **1 450 €**.

Le tableau est joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission travaux, urbanisme, environnement, transitions et sécurité du 20 mai 2025 ;

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 27 mai 2025,

APPROUVE le versement des subventions aux associations à caractère environnemental pour l'année 2025 comme indiqué dans le tableau joint en annexe.

A l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 04 Juin 2025

Le Maire,
Joël DANIEL



Nom association	Locale/ extérieure	Catégorie	SOLDE Comptes	Nombre Adhérents	Nombre de jeunes	Nombre de salariés	Recettes		Dépenses	SUBVENTIONS		AVANTAGES EN NATURE	DEPENSES RELLES DE L'ASSOCIATION	SUBVENTIONS DEMANDEES	SUBVENTIONS PROPOSEES	SUBVENTIONS ACCORDEES	Réponses	OBSERVATIONS
							Adhésions	Divers		2023	2024	2024	2024					
ILÔT DE KERGAHER	Locale	E	-36 050 €	55		6	1 000 €	368 046 €	185 000 €	500,00 €	700,00 €			2 000,00 €	500,00 €			
LES MAINS DANS LE SABLE	Extérieure	E	6 895 €	117		2		56 680,00 €	56 547,00 €	500,00 €	500,00 €			500,00 €	500,00 €			
OBSERVATOIRE DU PLANCTON	Extérieure	E	490 €	92	5	4					300,00 €			300,00 €	300,00 €			
RES'AGRI	Extérieure	E	NC	83		1		12 230 €		150,00 €	150,00 €			150,00 €	150,00 €			
SOCIETE D'HORTICULTURE	Locale	E										120,00 €						
	Locale	E								500,00 €	700,00 €	120,00 €	0,00 €	2 000,00 €	500,00 €			ok
	Extérieure	E								650,00 €	950,00 €	0,00 €	0,00 €	950,00 €	950,00 €			ok
	TOTAL									1 150,00 €	1 650,00 €	120,00 €	0,00 €	2 950,00 €	1 450,00 €			